



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Officines

Question écrite n° 1350

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le fait que, avec une population de plus de 12 000 habitants, le canton de Vigy (Moselle) n'a actuellement que deux pharmacies et que l'administration bloque depuis plus de dix ans la création d'une troisième pharmacie qui est demandée à Noisseville. Il souhaiterait qu'il lui indique si une telle situation lui paraît admissible eu égard aux orientations de politique générale annoncées par le Premier ministre concernant les efforts qui doivent être réalisés pour maintenir une activité en milieu rural.

Texte de la réponse

Plusieurs demandes tendant à la création d'une officine de pharmacie à Noisseville (Moselle) ont effectivement été présentées depuis 1977 ; la dernière en date du 17 juillet 1989 a été rejetée par le préfet le 16 mars 1992 et le recours hiérarchique formé par la personne requérante contre cette décision préfectorale a également été rejeté par décision ministérielle du 8 janvier 1993. Une nouvelle demande a été déposée auprès de la préfecture le 12 juin 1992. À ce stade de la procédure, c'est au préfet qu'il appartient, en application des articles L. 570, L. 571 et L. 572 du code de la santé publique, de se prononcer au vu du nouveau dossier. Au cas où l'intéressé se verrait opposer un nouveau refus, elle pourrait former un recours hiérarchique auprès du ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, qui ne manquerait pas d'examiner cette affaire avec une particulière attention.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1350

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1431

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2964